

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-11

## **RD 97 PR 4+341 à 4+459 - Aménagement de sécurité LACAPELLE-LIVRON Avenant n° 1 au marché n° 368/07**

—

Le marché n° 368/07 relatif aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 97 du PR 4+341 au PR 4+459, sur le territoire de la Commune de LACAPELLE-LIVRON a été conclu le 22 novembre 2007 avec la Société EUROVIA Midi-Pyrénées pour un montant de 70 397,45 €HT (84 195,35 €TTC).

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux due à la prise en compte des quantités supplémentaires de matériaux de fondation. En effet, des zones argileuses gorgées d'eau ont nécessité de purger le sol impropre et de le remplacer par une grave calcaire. De plus, la traversée en buses diamètre 600 mm a du être implantée différemment pour s'adapter au terrain et à la position de canalisations souterraines France Télécom, ce qui a engendré une plus grande longueur de busage. Enfin, la surface du mur de soutènement a été plus importante que prévue, car le mur existant, en mauvais état, était peu visible, éboulé et caché au milieu de broussailles et de ronces.
- l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 70 397,45 €HT à 73 849,77 €HT (88 324,33 €TTC) soit une augmentation de 4,90 %.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 368/07 relatif aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 97 du PR 4+341 au PR 4+459, Commune de LACAPELLE-LIVRON.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2008**

CP 08/06-11

**RD 97 - PR 4+341 à 4+459 - Aménagement de sécurité  
LACAPELLE-LIVRON  
Avenant n° 1 au marché n° 368/07**

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n° 368/07 relatif aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 97 du PR 4+341 au PR 4+459, sur le territoire de la Commune de LACAPELLE-LIVRON conclu le 22 novembre 2007 avec la Société EUROVIA Midi-Pyrénées,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'avenant n°1 au marché susvisé ayant pour objet :
  - la modification de la masse initiale des travaux due à la prise en compte des quantités supplémentaires de matériaux de fondation ;
  - l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 70 397,45 €HT à 73 849,77 €HT (88 324,33 €TTC) soit une augmentation de 4,90 % ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,